

Commission Permanente du 22 octobre 2025

Motion de soutien aux agriculteurs de La Réunion

Demande de maintien du Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI) dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne

Présentée par le Groupe Majoritaire

Considérant l'importance essentielle de l'agriculture pour l'économie de notre territoire, non seulement en termes d'emplois, mais aussi comme levier fondamental pour l'autonomie et la sécurité alimentaire de La Réunion,

Considérant le rôle structurant de la filière canne-sucre-rhum-énergie, culture pivot occupant 55% des terres agricoles, mobilisant 18 000 emplois et soutenant l'économie circulaire en favorisant le développement des autres filières et la production d'énergie renouvelable,

Considérant l'effort consenti par nos filières agricoles de diversification, pour se structurer et fournir aux consommateurs réunionnais des produits frais locaux, de qualité, à un prix accessible,

Considérant l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, qui reconnaît les spécificités des régions ultrapériphériques (RUP) et autorise des mesures dérogatoires et compensatoires, telles que le POSEI.

Considérant l'importance stratégique et vitale du POSEI pour l'économie agricole et agroalimentaire de La Réunion, qui subventionne des importations essentielles (notamment pour l'alimentation animale) et soutient des filières clés comme la canne, l'élevage et les fruits et légumes.

Considérant que la proposition de la Commission européenne, relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, prévoit la fusion des politiques régionales, ce qui conduirait à la suppression du POSEI en tant que programme distinct et à son intégration dans des fonds généraux.

Considérant que cette disparition serait "mortifère" pour l'agriculture réunionnaise, car elle mettrait en péril la viabilité des filières locales, entraînerait une hausse des prix des produits de consommation et une mise en péril de la filière élevage.

Considérant que cette proposition vide l'article 349 de sa substance et constitue un recul inacceptable dans la prise en compte des spécificités des territoires ultramarins.

Considérant la nécessité de renforcer les mesures de soutien aux agriculteurs pour assurer la pérennité de l'agriculture réunionnaise,

**Les élus du Conseil Départemental réunis Commission
Permanente du 22 octobre 2025**

Réaffirment leur soutien en direction des acteurs de l'agriculture réunionnaise, pilier de l'économie de l'île.

Demandent instamment à l'ensemble des parlementaires, nationaux et européens, ainsi qu'aux représentants de l'État, de **rejeter fermement** la proposition de la Commission européenne qui menace l'existence du POSEI et des autres dispositifs spécifiques aux RUP.

Demandent à s'engager activement et à lutter avec vigueur contre cette proposition pour garantir le maintien du POSEI en tant que fonds européen spécifique et vital, en préservant son enveloppe annuelle et son cadre d'application dérogatoire.

Appellent à une mobilisation générale pour soutenir le maintien de ce programme pour assurer la souveraineté alimentaire de La Réunion, la pérennité de ses emplois agricoles et faire valoir les spécificités locales qui font du territoire réunionnais une région ultrapériphérique à part entière.